



PREFET DE LA REGION AUVERGNE

## **AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

### **PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A GENNETINES (03)**

La société Photosol a déposé un dossier de demande de permis de construire (n° PC 003 121 10 Y0010) concernant un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Gennetines, dans le département de l'Allier.

Ce dossier est soumis à l'avis de l'autorité environnementale, qui porte en particulier sur l'étude d'impact réalisée par le pétitionnaire.

L'article R.122-1-1 du code de l'environnement dispose que l'autorité administrative compétente en matière d'environnement pour ce projet est le préfet de région. En application de l'article R.122-13 I. du même code, celui-ci doit donner son avis sur le dossier complet dans les deux mois suivant sa réception. L'accusé de réception du dossier par l'autorité environnementale (AE) a été émis le 31 mai 2011.

En application de l'article R.122-13 du code de l'environnement, l'avis porte sur la qualité de l'étude d'impact et sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. Il a été préparé par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne.

Le présent avis, transmis au pétitionnaire, doit être joint au dossier soumis à enquête publique et mis en ligne sur le site Internet de la préfecture de l'Allier.

#### **1. Présentation du site et du projet**

Le projet se situe sur la commune de Gennetines, à environ 10 km au nord de Moulins.

Le site d'implantation se trouve au lieu-dit « Cros Pinsard », à l'ouest du centre-bourg de la commune. Sa topographie est plane à part un talweg (constituant le lit d'un cours d'eau temporaire) le traversant d'est en ouest dans sa partie centrale.

Le terrain est compris dans un angle délimité par 2 routes départementales (au sud RD288 et à l'ouest RD979a), au nord-est par un bois (« Le Grand Taillis ») et à l'est par une zone agricole et le lieu-dit « Les Pinsards ». Il est principalement occupé par une zone de culture céréalière. Le dossier indique que celle-ci est utilisée comme pâture par un élevage ovin en arrière-saison, mais mentionne par ailleurs que le cheptel ovin de l'exploitant de ces terres a péri des suites d'une maladie.

Les caractéristiques techniques du projet sont les suivantes :

- Surface du terrain : 28 ha, dont 7,5 ha occupés par des panneaux (2300 structures) ;
- Puissance : 10,8 MWc ;
- Production annuelle estimée : 12,056 GWh ;
- Technologie mise en oeuvre : cellules polycristallines en silicium ;
- Ancrage au sol des structures : par le biais de pieux battus ;
- Locaux techniques : 8 postes de conversion (onduleurs et transformateurs, surface : 40 m<sup>2</sup>, hauteur : 3,3 m), 1 poste de livraison et de comptage (surface : 15,6 m<sup>2</sup>, hauteur : 2,5 m) et 2 locaux de stockage de matériel (surface : 19,8 m<sup>2</sup>, hauteur : 3 m) ;
- Bardage bois utilisé pour l'ensemble des locaux techniques ;
- Clôture grillagée en périphérie du site : hauteur de 2,5 m ;
- Accès au site : par la RD288 (au sud) ;
- Raccordement envisagé au réseau de distribution électrique : poste source (63 kV) d'Yzeure, à environ 7 km du projet.

La description du projet est correctement détaillée et illustrée dans le dossier.

